

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 059-215903832-20250930-DC_2025_095-AU

Républ

SLO

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V / NAB

DC2025-095

DÉCISION DU MAIRE

Objet : MAPA Acquisition, paramétrage, formation et maintenance d'un logiciel de gestion et d'analyse financière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2194-1, R2194-2 et R2194-7

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Considérant la nécessité de prolonger la durée du marché pour un an soit jusqu'au 30 septembre 2026,

DÉCIDE

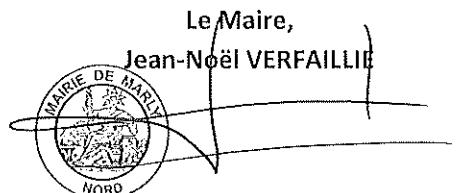
La prise en compte de l'impact financier sur le marché induit par une prolongation de la durée pour un an supplémentaire comme suit :

Le montant du marché est porté à 30 940,64 euros HT soit 35 103,77 euros TTC.

Les dépenses seront imputées au compte budgétaire suivant : article 6135 – 6156 - 6184

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 30 septembre 2025

Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE



*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 14/10/2025
et de la publication le 14/10/2025*